



	<p style="text-align: center;">Comité du Bassin de l'Or</p> <p style="text-align: center;">Concertation et pilotage des Contrats de gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or.</p>
<p>Compte rendu de la réunion</p> <p>Jeudi 26 avril 2022, à Mauguio</p>	

Invités et participants (41) : cf liste annexée en fin de compte-rendu

Le diaporama support des interventions résumées ci-après est disponible au lien ci-après :

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_gdcycle/copil/220425 COPIL BVOR VF web.pdf

Comptes-rendus des Comités du Bassin de l'Or précédents (2021 et 2022) :

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_bassin/COMITE-BVOR COPIL-27janv2022 CR VF.pdf

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_bassin/CONTRAT-BVOR Atelier-11mars2021 CR VF.pdf

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_bassin/CONTRAT-BVOR COPIL-26janv2021 CR VF.pdf

Synthèses du Contrat 2015-2019 :

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_bassin/COPIL CONTRAT BVOR Dossier-Atelier VF.pdf

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_bassin/Contrat-Bassin-de-l-Or_illustrations-projets-temoignages.pdf

Ordre du jour :

1. Introduction : démarches antérieures, enjeux, feuille de route 2030 3
2. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 : genèse et volet A (cours d'eau)..... 4
3. **Ouverture d'un temps d'échanges sur les éléments présentés (genèse, volet A)..... 5**
4. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 : volet B (zones humides)..... 5
5. **Ouverture d'un temps d'échanges sur les éléments présentés (volet B)..... 6**
6. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 : volets C et D, et synthèse financière 6
7. **Ouverture d'un temps d'échanges sur l'ensemble des contenus du Contrat..... 7**
8. Conclusion de la réunion : suites à donner et perspectives de court terme..... 10

Mme Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Symbo et du Comité du Bassin de l'Or, ouvre la réunion en remerciant la présence des nombreux participants, dont les vice-présidences de la Métropole de Montpellier et du Grand Pc Saint Loup, qui se sont libérées expressément pour cette réunion malgré des contraintes extérieures. Elle excuse ensuite l'absence de MM. Christian JEANJEAN et Hervé DIEULEFES, vice-Présidents du Pays de l'Or (POA) et du Pays de Lunel (CCPL) respectivement, et souligne que la CCPL est par ailleurs bien représentée par plusieurs élus communautaires présents. Elle excuse et regrette l'absence de la Directrice de la délégation de Montpellier de l'Agence de l'Eau, et souligne toutefois la présence à la tribune de M. Colin DUBREUIL, référent territorial de l'Agence de l'Eau pour ce bassin versant, nouvellement arrivé en remplacement de Mme Frédérique BATLLE.



Patricia MOULLIN-TRAFFORT commence par rappeler l'existence de démarches de gestion concertée de l'eau sur ce bassin versant depuis plus de 20 ans, poursuivant notamment l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau à l'horizon 2027 tel que le prescrit la Directive européenne Cadre sur l'Eau. Deux programmes d'actions à travers des Contrats se sont ainsi succédés ces deux dernières décennies, fruits d'une volonté locale forte d'agir pour la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Après un 1^{er} Contrat de Baie (2003-2007) surtout axé sur les actions de réduction des pollutions domestiques, le Contrat de Bassin 2015-2019 a permis d'investir près de 70 M€ sur des thématiques élargies aux rivières et zones humides à l'échelle cohérente du bassin versant. Ce second Contrat a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation prospective partagés en 2020 et 2021 avec les élus locaux, les acteurs et les usagers du territoire, les membres qui composent le Comité du Bassin de l'Or.

A l'issue de ce long processus de concertation, il y a tout juste 3 mois, le Comité du Bassin de l'Or se réunissait à Mudaison, pour partager les enseignements de ce bilan évaluatif et acter les axes de travail et les démarches à engager sur les 10 ans à venir. Le Comité du 27 janvier dernier a ainsi validé la feuille de route pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques sur ce bassin versant, à l'échelle de la décennie 2020-2030.

La volonté de continuer à agir rapidement et de façon opérationnelle au travers d'un programme d'actions labellisé qui ouvre droit à des cofinancements a été fortement exprimée. Le Comité du Bassin de l'Or a ainsi décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau Contrat, restreint au grand cycle de l'eau, sur la période resserrée 2022-2024. Cette démarche vise à permettre une continuité de l'action engagée sur le grand cycle de l'eau tout en respectant les contraintes calendaires liées au changement de programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau fin 2024.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT conclut cette introduction en soulignant l'objectif principal de la réunion : débattre de ce nouveau Contrat, resserré sur des projets prioritaires et prêts à être mis en œuvre rapidement, pour que l'avis du Comité du Bassin de l'Or soit intégré à la suite de l'instruction de ce projet.

Elle indique avoir souhaité élargir ce format de Comité du Bassin de l'Or à l'ensemble des communes situées dans le périmètre du Symbo, dans un souci d'instaurer une véritable concertation et parce que la démarche du Contrat intéresse l'ensemble des élus locaux, qu'elle remercie pour leur présence.

Espérant que cette réunion soit riche en échanges, elle cède la parole à l'équipe technique du Symbo, après avoir énoncé l'ordre du jour.



1. Introduction : démarches antérieures, enjeux, feuille de route 2030

Présentation de Mme Flore IMBERT-SUCHET, Directrice du Symbo (supports visuels 5 à 8) :

qui débute par un bref récapitulatif des démarches de gestion intégrée de l'eau menées sur le Bassin de l'Or depuis 1990 qui ont prévalu à la décision d'engager un nouveau Contrat sur ce territoire. Elle revient brièvement sur le bilan du Contrat 2015-2019, en rappelant notamment son bon taux de réalisation : 80% des opérations inscrites ont effectivement été engagées en date du 31/12/2019, faisant de ce programme une réussite reconnue par tous les partenaires. A ce titre, elle souligne l'implication des différents maîtres d'ouvrage de ce second Contrat, à savoir les EPCI et le Symbo, mais aussi la profession agricole ou bien les communes. Enfin, elle rappelle que ce dynamisme n'aurait pas été le même sans les 23,5 M€ d'aides publiques accordées ; pour des thématiques prioritaires, telles que la restauration des cours d'eau par exemple, ces cofinancements ont atteint 80% du montant des opérations concernées, ce qui a grandement facilité leur réalisation.

Flore IMBERT-SUCHET termine cette intervention en rappelant la mise en œuvre par le Symbo d'une phase d'évaluation prospective à la suite du bilan du Contrat 2015-2019. Effectuée essentiellement sur 2021, cette concertation a abouti à l'établissement d'une feuille de route concertée de la gestion de l'eau sur le bassin de l'Or, reposant sur une analyse des enjeux actuels et des outils de gestion disponibles et pertinents, pour guider l'action des 10 ans à venir. Cette stratégie a été validée par le Comité du Bassin de l'Or en janvier dernier.

Présentation de M. Pierre THELIER, chargé de mission qualité de l'eau au Symbo (supports visuels 9 à 17) :

qui détaille les enjeux actuels de gestion de l'eau identifiés dans cet exercice de bilan prospectif. Il cite la persistance forte de pressions de pollutions (organiques, toxiques), la reconquête incomplète de la qualité des milieux aquatiques et leurs écosystèmes, qui subissent de plus les effets de facteurs aggravants exacerbés sur ce territoire : changement climatique, essor démographique, et manque d'intégration des enjeux de gestion de l'eau dans les politiques locales d'urbanisme. De ces facteurs découlent également des enjeux plus émergents : la gestion quantitative de la ressource en eau et les intrusions marines, en particulier le biseau salé souterrain.

Pierre THELIER revient ensuite sur la description de la feuille de route, validée par le Comité du Bassin de l'Or lors de sa précédente séance, qui prévoit le portage de Contrats successifs et d'un SAGE¹, dont les étapes sont réfléchies en fonction d'échéances calendaires particulières : bascule entre le 11^e et le 12^e programme d'intervention financière de l'Agence de l'Eau, élections locales, échéance de la DCE... La mise en œuvre d'un Contrat de milieu complet n'est ainsi pas envisageable avant 2025 et un SAGE effectif en 2027 nécessite le démarrage urgent de son élaboration. Toutefois, la feuille de route prévoit la réalisation immédiate d'un Contrat « allégé », restreint au « grand cycle » afin de maintenir une dynamique de réalisation d'actions et de répondre aux attentes du territoire et aux objectifs fixés par le SDAGE² et son Programme De Mesures.

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ([SAGE](#)) : outil de planification visant la gestion locale équilibrée et durable de l'eau (déclinaison locale du SDAGE, instituée par la loi sur l'eau de 1992).

² Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée.



2. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 : genèse et volet A (cours d'eau)

Présentation de Flore IMBERT-SUCHET (supports visuels 18 à 24) :

qui indique que ce Contrat « grand cycle » est principalement ciblé sur l'enjeu de reconquête du bon état des cours d'eau et des zones humides. Toutefois, il vise également à préparer un futur Contrat plus global sur les autres enjeux (pollutions, ressource, facteurs aggravants). Elle développe quelques exemples : en termes de pollutions, malgré les efforts déjà engagés et quelques améliorations observées les concentrations en pesticides sont toujours un enjeu réglementaire ; en rivière, les effets des travaux morphologiques effectués sont encore peu perceptibles ; les équilibres quantitatifs des ressources souterraines sont soit à reconquérir (Castries-Sommières), soit à gérer (perspective de déficit futur sur le Villafranchien du fait des facteurs climatiques et démographiques).

Flore IMBERT-SUCHET poursuit sur les études stratégiques existantes permettant de guider et prioriser l'action à mener dans le cadre de ce Contrat. Elles portent aussi bien sur les rivières, les zones humides et sur l'étang de l'Or. Elle cite également la nécessaire articulation avec les schémas directeurs des collectivités (nappes, petit cycle) et l'enjeu inondation. Sur les enjeux émergents, ce Contrat sera l'occasion de créer des études stratégiques ad hoc.

Flore IMBERT-SUCHET termine par un panorama du travail important de concertation territoriale mené pour l'élaboration effective de ce Contrat « grand cycle ». Elle souligne, outre l'effort d'animation interne au Symbo, l'engagement fort des partenaires institutionnels et financiers, ainsi que l'implication et le volontarisme des EPCI qui ont proposé de nombreuses maîtrises d'ouvrage, dans des délais très contraints. Elle conclut sur une visualisation des deux tomes constitutifs du projet de Contrat, avec d'une part les articles contractuels de la convention et d'autre part le programme d'actions proposé décliné en 4 volets.

Présentation de Pierre THELIER (supports visuels 25 à 35) :

qui décrit l'architecture du programme d'actions proposé sous ces quatre volets : près de 100 opérations unitaires sont inscrites dans 28 fiches actions, regroupées en 9 objectifs. Il explicite chacun de ces objectifs, échelle choisie pour l'exposé à venir des contenus prévisionnels.

Il entame le descriptif du programme d'actions par l'objectif de restauration des cours d'eau, classés en état écologique médiocre à mauvais lors de l'état des lieux 2017-2019. Il revient sur les causes de ce mauvais état essentiellement lié à l'anthropisation historique de ces cours d'eau (lit large et uniforme, absence d'ombrage, hautes températures, berges abruptes, pertes d'habitats...) et illustre par des photos de 2019 à 2021 après travaux de restauration, les changements morphologiques qui peuvent être apportés aux cours d'eau et le temps long nécessaire à la reconquête d'un bon état du site. Il décrit ensuite les actions inscrites au Contrat : outre un tronçon de travaux de restauration sur le Dardaillon et le maintien d'une action de suivi des effets post travaux, il expose l'ambition de réaliser des études de faisabilité sur de nombreux sites, en lien avec l'étude-cadre préalable à l'échelle de la Cadoule et du Bérange, afin de se projeter sur de futurs travaux. Il illustre ce propos avec un secteur de la moyenne vallée de la Cadoule ciblé dans ce Contrat.

Pierre THELIER poursuit sur la nécessité d'entretenir ces cours d'eau (berges, végétation), par la mise en œuvre des plans de gestion établis durant le Contrat 2015-2019 sur chacun des cours d'eau et ce y compris sur les terrains privés, grâce à des Déclarations d'Intérêt Général désormais validées.



3. Ouverture d'un temps d'échanges sur les éléments présentés (genèse, volet A)

Mme Isabelle TOUZARD, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à la transition écologique et solidaire, la biodiversité et la politique agroécologique et alimentaire, réagit à la mention d'acquisition foncière en bord de cours d'eau : comment est-elle mise en œuvre dans les faits ? Existe-t-il des partenariats comme par exemple avec le Département ?

Pierre THELIER répond en citant l'existence d'opportunités qui ont pu être saisies dans ce Contrat. **Flore IMBERT-SUCHET** élargit le propos au partenariat qui a effectivement été mis en place avec le service foncier du Département, puis à l'ambition de développer l'animation foncière sur le territoire dans le cadre notamment de la mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides, cité dans la présentation.

M. Jean-Claude ARMAND, Vice-Président de la CCGPSL, appuie la nécessité de disposer d'un cadre d'intervention tangible et concerté notamment pour les préemptions. Leur intégration dans une démarche de long terme démontre l'absence d'intérêt individuel par le préempteur et leur pertinence, évitant les risques de contentieux au tribunal administratif.

M. Sylvain RIBEYRE, Directeur général adjoint délégué à l'eau à Pays de l'Or Agglomération, informe que sa collectivité ne dispose pas encore d'une stratégie foncière sur les cours d'eau, des parcelles pouvant être échangées avec des agriculteurs au bénéfice d'autres stratégies comme la reconquête de la qualité des eaux de la nappe souterraine. Il préconise d'assurer les passerelles nécessaires avec les stratégies des EPCI, pour prioriser et éviter les incohérences et surcoûts.

M. Jean-Jacques DAUMAS, Président de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Hérault, s'étonne que le Canal de Lunel ne soit pas référencé comme cours d'eau, alors qu'il reçoit les eaux des Dardaillons et qu'il soit riche à plusieurs titres. En particulier comme source importante d'apports polluants vers la lagune (apports amont, cabaniers, drainage de la plaine de Marsillargues...). Il est important d'intégrer ce Canal dans le programme d'actions.

Pierre THELIER répond que ce « Canal » n'est pas classé comme une masse d'eau : il n'existe pas d'obligation de reconquête de son bon état au titre de de la DCE. C'est pourquoi il n'apparaît pas dans le volet A relatif aux cours d'eau. Il est néanmoins bien intégré dans ce contrat, mais dans le volet C, dans l'objectif consacré à la gestion des flux d'apports vers l'étang de l'Or.

4. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 : volet B (zones humides)

Présentation de Pierre THELIER (supports visuels 36 à 44)

qui rappelle l'intérêt que présentent les zones humides pour les écosystèmes et pour nos sociétés : réservoir de biodiversité, recharge des nappes, soutien d'étiages en rivière. Il poursuit sur leur nature diverse (marais, prairies, boisements) et leur définition sur le Bassin de l'Or via le plan de gestion stratégique des zones humides. Cette étude stratégique prévoit la mise en œuvre d'actions d'études et de travaux sur 6 ans : les plus matures ont été inscrites dans ce Contrat, chacune rapidement évoquée. Les sources du Salaison et de la Viredonne sont illustrées : îlots humides en secteur de garrigues, ils constituent une richesse naturelle importante et pourtant parfois menacée (exemple d'un comblement, à remédier). Enfin, il décrit les actions inscrites dans l'objectif de gestion des zones humides qui sont périphériques à l'étang de l'Or : poursuivre l'élaboration de plans de gestion concertés et leur mise en œuvre, gérer de façon concertée les ouvrages présents en aval des cours d'eau. Il illustre son propos par le marais du Cros Martin (proche de la Cadoule) et des Rajols (prés salés en bord d'étang).



5. Ouverture d'un temps d'échanges sur les éléments présentés (volet B)

M. Bernard GANIBENC, Président de l'Association de Chasse Maritime, également représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs, élu à la ville de Mauguio et au Symbo, souligne l'importance d'associer la commune et les usagers concernés pour chacune de ces gestions de zones humides.

Flore IMBERT-SUCHET et Pierre THELIER répondent que cette concertation constitue l'un des fondements-même de ces démarches de plans de gestion : mettre tout le monde autour de la table pour définir les modalités de gestion souhaitées.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT ajoute que toute la difficulté de ces démarches réside dans l'équilibre à trouver entre préservation du milieu naturel, usages et fréquentation : ce sont des zones à protéger et des zones à partager.

M. Jean-Luc LEYDIER, Président de la CUMA³ de Mauguio, et également chasseur sur le secteur, précise que les usagers en question sont surtout les sociétés de chasse, qui connaissent très bien les sites concernés. Il existe un besoin de communication plus important avec le public et les promeneurs qui fréquentent ces sites mais ne disposent pas de cette connaissance du milieu.

Sylvain RIBEYRE confirme que la concertation est une évidence, voire une obligation pour la structure en charge de la gestion de ces sites. Elle est mise en œuvre lors de l'élaboration du plan de gestion, mais aussi lors de Comités de gestion dédiés au suivi, organisés notamment par les services de POA pour la gestion des marais qu'ils assurent : il invite les acteurs à participer à ces réunions, car c'est le lieu de débat adéquat et que "les absents ont toujours tort".

6. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 : volets C et D, et synthèse financière

Présentation de Pierre THELIER (supports visuels 45 à 50)

qui entame le volet C de préparation à un futur Contrat de milieu par l'objectif d'établir une stratégie pour l'atteinte des flux maximaux admissibles par l'étang de l'Or. Il rappelle l'existence de mesures, études et modèles inédits sur cette lagune, établis sous l'impulsion du Contrat de bassin 2015-2019 ; il rappelle également que des suivis chroniques sont réalisés, avec en particulier les relevés physico-chimiques effectués chaque mois par le Symbo (Ludovic CASES). Il décrit l'enjeu de l'eutrophisation⁴ de la lagune et cite la concertation territoriale via la « Commission Lagune ». Il annonce les actions inscrites : mieux gérer les apports de polluants (ceux du Canal de Lunel, ceux pouvant être stoppés avant qu'ils n'atteignent le réseau hydrographique, et pour mémoire ceux de la nappe) ; mieux connaître l'évolution de l'eutrophisation (suivis, dont sédimentaires) ; établir un plan d'actions plus complet en concertation avec la Commission Lagune et avec le soutien des scientifiques.

Il poursuit sur l'objectif de déconnecter les eaux pluviales des réseaux urbains, cumulant plusieurs avantages (réduction de pollutions, recharges souterraines, fraîcheur urbaine). Les actions du Contrat prévoient tout d'abord la création d'études stratégiques portées par 3M et POA, mais aussi des travaux déjà préidentifiés : désimperméabilisation d'espaces publics et de cours d'écoles.

³ Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

⁴ L'eutrophisation d'un milieu aquatique est un déséquilibre de l'écosystème face à une situation d'accumulation excessive de substances nutritives, avec prolifération de certaines espèces (en particulier les algues planctoniques) et une diminution considérable de la biodiversité.



Il termine le descriptif de ce volet par l'objectif de préparer des actions à mener sur les ressources en eaux brutes. Le Contrat prévoit une synthèse des connaissances actuelles, l'extension du réseau de piézomètres pour suivre le biseau salé⁵, mais aussi une stratégie de réutilisation des eaux usées traitées par POA et l'amélioration des connaissances hydrogéologiques sur l'aquifère des calcaires profonds en vue de réduire la dépendance au Rhône.

Pierre THELIER conclut par le volet de communication et animation : informer et sensibiliser le public, et assurer le suivi de la bonne réalisation de ce Contrat, en concertation étroite avec les acteurs locaux. Enfin, il présente une synthèse de la maquette financière, soumise à la finalisation de l'instruction de ce projet par les partenaires financiers.

7. Ouverture d'un temps d'échanges sur l'ensemble des contenus du Contrat

Isabelle TOUZARD remarque que les projets de désimperméabilisation des cours d'écoles, mais aussi d'autres espaces publics de compétence communale cités dans la présentation, seront de fait portés par les communes alors qu'elle pensait ce Contrat restreint au Symbo et aux EPCI.

Flore IMBERT-SUCHET et Pierre THELIER répondent qu'il s'agit effectivement d'un cas particulier, l'intérêt d'inscrire ces projets dans cet accord contractuel étant de sécuriser les aides de l'Agence de l'Eau dans un contexte de lignes budgétaires contraintes. Les partenaires financiers du Contrat ont été favorables à cet élargissement pour cette thématique de la désimperméabilisation.

Jean-Jacques DAUMAS exprime ses doutes quant à l'efficacité de ces dépenses publiques sur la désimperméabilisation de cours d'écoles et des quelques espaces publics cités, quand dans le même temps des surfaces bien plus grandes sont urbanisées chaque année sur ces mêmes collectivités.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT répond que si l'héritage et la tendance à urbaniser sont là, il est bien nécessaire de rechercher des solutions de reconquête et de commencer à poser les premières pierres à l'édifice.

Jean-Claude ARMAND ajoute son retour d'expérience de Maire d'une commune, hors de ce bassin versant, qui porte un tel projet de désimperméabilisation de cours d'école : outre les bénéfices directs il faut considérer la portée pédagogique de ces travaux, vis-à-vis des enfants et de leurs parents. L'efficacité de ces dépenses, limitées au domaine public, dépend aussi de leur effet démonstratif.

Sylvain RIBEYRE relativise l'importance des dépenses publiques affichées dans les actions sur ce sujet. Il faut les comparer aux budgets des collectivités : sur POA, celui fixé par le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales est de 25 M€. Ces premières actions ne sont effectivement que les premières pierres à l'édifice pour agir dans ce domaine à l'avenir.

M. Joël RAYMOND, Maire de Montaud, interpelle l'assemblée sur la thématique de préparer l'action future sur les ressources en eau. La question des prélèvements va devenir très importante car elle va poser problème à l'avenir. Il est déjà connu que le rechargement de nos nappes n'est pas suffisant actuellement et que le changement climatique va aggraver cette tendance. La situation va probablement devenir dangereuse pour le territoire et en particulier pour les petits hameaux isolés qui pourraient être un jour privés de leur unique ressource d'eau potable lors des étages estivaux.

⁵ Le biseau salé est l'interface entre les parties douce et saumâtre d'une nappe d'eau souterraine (aquifère). Les eaux salées marines sont plus denses que les eaux douces continentales, donc situées en-dessous. Lorsque la quantité d'eau douce diminue, le biseau remonte dans les terres et vers la surface.



Mme Véronique NEGRET, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à la GEMAPI⁶, demande confirmation sur la finalité de l'étude hydrogéologique sur les calcaires du Jurassique et interroge sur d'éventuels effets néfastes d'une exploitation de ce sous-sol profond, comme par exemple un risque de déstructuration des sols. Elle appelle à la prudence.

Pierre THELIER répond qu'avant d'envisager une exploitation, l'étude inscrite dans ce Contrat vise à mieux connaître cette couche géologique et son potentiel aquifère ainsi que tout risque associé.

Sylvain RIBEYRE apporte des éclaircissements sur la genèse de cette action du Contrat : une étude de POA avec le BRGM⁷ a mis en évidence que les forages existants ne permettent pas de connaître ces calcaires du Jurassique. Il s'agit de savoir si cet aquifère pourrait ou non constituer une ressource supplémentaire. Car POA cherche à sécuriser ses approvisionnements en eau potable, actuellement dépendants du Rhône à hauteur de 80% ; il ne s'agit pas d'augmenter les consommations en eau mais bien de rechercher des solutions de substitution et sécurisation de la ressource en eau sur leur territoire pour réduire la dépendance au Rhône.

M. Gilles LORENTE, chargé de mission au Département de l'Hérault, souhaite souligner les liens entre chacun des volets du Contrat : ce qui sera fait sur les cours d'eau ou les zones humides aura des effets sur la gestion de la ressource ; le programme forme un ensemble cohérent dont il souligne le temps record avec lequel il a été élaboré et félicite le Symbo pour le travail accompli. En tant que référent technique départemental pour ce bassin versant et pour ce projet de Contrat, il témoigne de son plaisir à travailler sur ce territoire sur lequel une communauté de travail est instaurée. Si les dépenses de fonctionnement sont parfois décriées, il considère que c'est bien ce relationnel entre services qui a permis de créer ce projet de Contrat en quelques mois seulement.

M. Henri BAK, association Melgueil Environnement, exprime toute sa surprise de constater l'absence d'actions sur les pollutions diffuses dans ce programme, de même que le manque d'affichage de l'enjeu de l'impact des activités agricoles et de l'enjeu de la transition agroécologique.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT rappelle que ce Contrat est resserré sur quelques thématiques, qu'il constituera un tremplin vers un Contrat de milieu complet et que les actions sur cette thématique engagées en nombre depuis plusieurs années ne sont pas pour autant occultées. **Pierre THELIER** ajoute que le cadre réglementaire des aides agricoles n'est pas encore connu du fait du retard de la PAC⁸.

M. Jean-Luc LEYDIER indique qu'il représente la profession agricole en sa qualité de Président de la CUMA de Mauguio, et rappelle qu'il est un ancien élu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et qu'il était alors le référent territorial local. Il connaît bien le territoire et fait valoir l'existence de cahiers des charges locaux, nationaux et européens contenant des clauses environnementales : les efforts des agriculteurs locaux sont très importants ! Par ailleurs, il considère que les plantes doivent être soignées si elles sont malades : "l'agriculteur est le médecin de la nature". Il souligne aussi que le prix de l'azote a explosé (le prix a triplé), ce qui va dans le sens d'une rationalisation des apports en fertilisants. La profession se plie à une réglementation de plus en plus draconienne ; il choisit

⁶ GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

⁷ Bureau de Recherches Géologiques et Minières, référent national pour l'expertise des sciences de la terre.

⁸ La Politique Agricole Commune européenne, qui aurait dû être définie sur la période 2021-2027, a été reportée du fait du contexte international et validée le 23/11/2021 (application à compter du 1^{er} janvier 2023), pour être ensuite déclinée nationalement. Le Plan Stratégique National français a été déposé à l'Europe le 22/12/2021, mais fait l'objet de [demandes](#) de révision par la Commission, ce qui impacte l'élaboration de la stratégie régionale.



l'exemple des désherbants. Il aborde la complexité de ces changements de pratiques : dans cet exemple, ce qui est possible en viticulture en désherbage mécanique ne l'est pas forcément en arboriculture (enracinements vulnérables, etc.). Les agriculteurs investissent beaucoup dans du matériel spécifique comme alternative aux produits, lorsqu'elle existe (cas du glyphosate pour lequel il demeure des impasses techniques de substitution, donc difficile à supprimer) ; "les agriculteurs font le boulot" pour désherber les céréales et produire le pain, pour protéger leurs cultures et produire. Enfin, ces alternatives imposent souvent des passages de tracteurs supplémentaires et à vitesse lente (3 à 5 km/h pour travailler le sol) : quid du bilan carbone de ce travail mécanique ?

Mme Hélène SUZOR, cheffe de service à la Chambre d'agriculture de l'Hérault, pôle filières et développement durable, commence par excuser Mme Marie LEVAUX, élue référente de la Chambre d'agriculture pour ce territoire et qui a eu un empêchement de dernière minute. Elle assure que les pollutions diffuses agricoles ne seront pas oubliées dans les actions futures, et qu'elles n'ont pas été ignorées non plus par le passé. Elle demande si le Symbo compte se positionner sur le futur appel à projets sur les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ?

Pierre THELIER rappelle que le règlement de cet appel à projets n'est à ce jour pas encore connu, dépendant des Programmes de Développement Ruraux, non publiés. Les élus du Symbo n'ont donc pas encore pu se positionner sur le sujet.

Mme Eve LE POMMELET, chargée de mission biodiversité au Symbo, décrit le processus des plans stratégiques nationaux et régionaux qui découlent de la PAC et dans lequel s'inscrira l'appel à projets sur les PAEC : les éléments définitifs ne sont pas connus. Malgré cette incertitude, il est probable que l'appel à projets propose des mesures sur l'enjeu biodiversité. Les élus du Symbo seront certainement sollicités pour se positionner sur le portage d'un PAEC a minima pour le périmètre Natura 2000.

Sylvain RIBEYRE expose les réflexions de POA sur ce sujet : le bilan de des précédents PAEC, pour la part portée par POA, a mis en évidence un temps de travail important pour la collectivité pour des résultats jugés décevants avec seulement 2% des surfaces ciblées ayant souscrit l'une des mesures agroenvironnementales proposées. L'Agglomération a fait le choix de ne pas se positionner sur un nouveau PAEC et elle encourage la profession agricole à s'en saisir si elle le souhaite. Sur le volet agricole, l'Agglomération travaille depuis une douzaine d'années à la reconquête de la qualité de la nappe souterraine exploitée par des captages classés prioritaires, et elle propose de continuer à se mobiliser, par d'autres moyens, sur la protection de cette ressource.

Henri BAK rappelle que l'engagement de l'Agglomération est restreint aux périmètres d'alimentation des captages, or il faut bien agir à une échelle plus large. Il cite les tonnages de produits pesticides vendus localement, qui ne suivent pas de tendance à la baisse, voire même une hausse. L'agriculture est bien le principal utilisateur de ces produits, qui posent un vrai problème pour l'environnement. Il regrette une nouvelle fois que ce Contrat ne cible pas cet enjeu.

Gilles LORENTE rappelle le contexte de ce Contrat « grand cycle » 2022-2024 : il s'agit d'un programme resserré dans le temps (2 ans) et restreint à certaines thématiques, qui ne peut inclure tous les enjeux, sans pour autant les exclure pour l'avenir. Il fait suite à un précédent Contrat de milieu plus généraliste, qui intégrait tout un volet agricole. Enfin, il prend du recul sur ce sujet complexe : certaines décisions sont du ressort national voire européen, et si les efforts déjà engagés à l'échelle du bassin versant doivent être poursuivis, il faut comprendre que tout n'est pas réalisable à l'échelle locale.



Sylvain RIBEYRE accueille favorablement ce « cri du cœur » pour la défense de l'environnement, qui a toute sa raison d'être dans cette instance de discussion et d'expression. Il précise l'engagement de l'Agglomération : le programme actuel de reconquête de la qualité de l'eau de la nappe a un budget de 6 M€ avec pour principal enjeu de réduire les teneurs en pesticides, mais aussi de l'azote.

Jean-Claude ARMAND revient sur l'économie de ce projet de Contrat, chiffrée à 6,5 M€ d'actions dont un prévisionnel de 40% d'autofinancement : soit ~2,5 M€ d'investissement sur 2 ans par les collectivités locales. Les EPCI alimentent ces budgets par la taxe Gemapi modifiée par le législateur et qui se reporte sur le citoyen : cette taxe affectée instaure une limite financière importante. Malgré un doublement décidé par la CCGPSL, cette taxe reste insuffisante et crée un questionnement politique. Une réflexion est à mener tant sur le mode de perception de la taxe Gemapi que sur l'ampleur des travaux à mener. S'il est assez facile d'expliquer l'enjeu inondation au contribuable, cela demeure complexe pour un Contrat comme celui-ci qui ne traite pas de cet enjeu. Cette alerte provient des discussions de la Commission Eau d'avril, qui s'est toutefois montrée favorable à ce projet de Contrat qui sera présenté prochainement en Conseil Communautaire.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT considère qu'il n'y a pas à rougir de ce qui est entrepris par les uns et les autres, qui travaillent chacun dans les limites de leurs compétences. Elle ouvre ensuite le dernier point d'ordre du jour, sur les suites à donner et perspectives.

8. Conclusion de la réunion : suites à donner et perspectives de court terme

Flore IMBERT-SUCHET commente les étapes du processus de validation de ce projet de Contrat. Suite à son passage en MISEN⁹ (avis de l'Etat), il est présenté ce jour en Comité du Bassin de l'Or pour recueillir les avis de chacun et une validation globale du Comité pour poursuivre son instruction par les partenaires financiers et être présenté aux élus des collectivités cosignataires.

M. Colin DUBREUIL, chargé d'interventions de l'Agence de l'Eau, référent territorial sur le Bassin de l'Or, remercie le Symbo au nom de sa Directrice pour le travail effectué sur ce projet de Contrat et relaie un avis de l'Agence de l'Eau très positif. La qualité des documents transmis est soulignée, de même que le positionnement du Symbo dans ce travail de concertation qui a permis l'adhésion de tous les partenaires. Le positionnement de l'Agence de l'Eau est actuellement en cours, pour une présentation en commission prévue fin juin afin de valider les aides publiques inscrites dans le Contrat.

Mme Corinne FIGUERAS, cheffe du pôle eau de la DDTM, apporte un éclairage sur l'avis de l'Etat qui a effectivement étudié le projet de Contrat en MISEN, dont les membres ont souligné la grande qualité du travail réalisé ainsi que le dynamisme et la pertinence de la démarche, ce qui sera formalisé prochainement dans un avis dédié.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT appelle les participants à exprimer toute réserve à un avis globalement favorable à la poursuite de l'instruction de ce Contrat. Elle encourage également chacun à prendre la parole pour toute expression complémentaire.

M. Bernard AUBERT, association des Riverains du Ponant du collectif "Capnubam", souhaite partager sa vision des deux grandes priorités pour ce bassin versant et son projet futur de SAGE : l'action pour sécuriser la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique. Il rappelle la

⁹ Mission InterServices de l'Eau et de la Nature



publication toute récente de rapports du Giec qui définissent pour la première fois le pourtour méditerranéen comme un ensemble unique, très sensible au changement climatique : nos territoires s'orientent vers plus d'eau sur de courtes périodes, avec inondations, et plus de sécheresses également. Il insiste sur le risque lié à la dépendance au Rhône via le Canal Philippe Lamour, avec d'ores-et-déjà l'existence de problèmes d'approvisionnements estivaux, et sur le risque pesant sur la nappe. Il conseille de suivre la progression du biseau salé qui menace la nappe Villafranchienne, ainsi que de recourir à la réutilisation des eaux usées traitées comme c'est le cas actuellement pour le golf de La Grande Motte, mais qui devrait être étendu aux autres usages et en particulier à l'irrigation agricole.

Le Symbo précise que ces actions (réseau de piézomètres et réutilisation des eaux usées traitées) sont bien inscrites dans le Contrat au volet C.

En l'absence de remarques complémentaires dans la salle, **Flore IMBERT-SUCHET** conclut la présentation par les perspectives pour le reste de l'année 2022 : maintenir ce format d'assemblée pour suivre la mise en œuvre du Contrat « grand cycle » 2022-2024 avec son éventuelle évolution vers une Commission Locale de l'Eau (CLE) liée au dépôt d'une candidature pour un SAGE, sujet sur lequel le Comité sera amené à se prononcer dans les mois à venir.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT acte la validation du projet du Contrat par le Comité du Bassin de l'Or, remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Comité du bassin versant de l'étang de l'Or
Contrat "grand cycle" 2022-2024

Mardi 26 avril 2022 à Mauguio

COLLEGE DES ELUS									
Organisme	Nombre	Représentant-e	P	E	A	Représentant-e	P	E	A
Conseil Régional Occitanie	2	Zina BOURGUET			x	Sylvie THOMAS	x		
Conseil Départemental de l'Hérault	2	Jacqueline MARKOVIC	x			Cyril MEUNIER			x
Montpellier Méditerranée Métropole	2	Véronique NEGRET	x			Isabelle TOUZARD	x		
Communauté d'Agglomération du pays de l'Or	2	Christian JEANJEAN		x		Second représentant			x
Communauté de communes du Pays de Lunel	2	Michel CRECHET	x			Florian TEMPIER	x		
CC Grand Pic St Loup	2	Jean-Claude ARMAND	x			Second représentant			x
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or	3	Patricia MOULLIN-TRAFFORT	x			Jean-Claude ARMAND	x		
Syndicat du Bassin du Lez	1	Présidence ou sa représentation			x				
Syndicat Interdépartemental d'aménagement du Vidourle	1	Présidence ou sa représentation		x					
Syndicat Intercommunal de Garrigues-Campagne	1	Jacques GRAU			x				
SIVU la Palus	1	Hervé DIEULEFES		x					
Syndicat intercommunal CAMMAOU	1	Présidence ou sa représentation			x				
COPIL Natura 2000 Étang de Mauguio	1	René CHALOT		x					
COPIL Natura 2000 Hautes garrigues	1	Présidence ou sa représentation			x				

COLLEGE DES USAGERS									
Organisme	Nombre	Représentant-e	P	E	A	Représentant-e	P	E	A
VNF	1	Philippe SCHNEIDER		x					
BRL	1	François GONTARD		x					
ASA de Marsillargues	1	Michel MAXANT			x				
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	1	Marie LEVAUX		x					
Chambre des Métiers de l'Hérault	1	Présidence ou sa représentation			x				
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault	1	Jean-Yves LABATTUT	x			Olivier SARLAT		x	
Fédération Départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques	1	Jean-Jacques DAUMAS	x						
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault	1	Bernard GANIBENC	x						
CEN LR	1	Présidence ou sa représentation			x				
CUMA de Mauguio	1	Jean-Luc LEYDIER	x						
Prud'homme de Palavas les Flots	1	Présidence ou sa représentation			x				
EID Méditerranée	1	René AUGUSTE	x						
Association de chasse maritime (ACM)	1	Bernard GANIBENC	x						
Melgueil Environnement	1	Henri BAK	x			Claudine POMAREDE		x	
La Grande Motte environnement	1	Sabine NADER	x						
Collectif CAPNUBAM / Association Riverains du Ponant	1	Bernard AUBERT	x			Claude MARMORAT	x		

COLLEGE DE L'ETAT & ORGANISMES ASSOCIES									
Organisme	Nombre	Représentant-e	P	E	A	Représentant-e	P	E	A
Préfecture de l'Hérault / DDTM	1	Corine FIGUERAS	x			Pascale FIEVET		x	
Préfecture de Bassin Rhône Méditerranée / DREAL	1	Pierre VINCHES		x					
ARS (Agence Régionale de Santé)	1	Catherine MOREL		x					
Conservatoire de l'espace Littoral et des rivages lacustres	1	Représentant-e			x				
OFB (Office Français de la Biodiversité) pour l'ex-ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)	1	Représentant-e			x				
AERMC (Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse)	1	Colin DUBREUIL	x			Karine BONACINA		x	
TOTAL COMITE DU BASSIN DE L'OR : 45 membres									
Communes invitées et autres participants à la réunion									
Nom de la Commune / de l'organisme	NOM, Prénom		Qualité			P	E	A	
CCPL, ENTRE-VIGNES	Dominique LONVIS		Adjointe au Maire			x			
CANDILLARGUES	Anthony MELIN		Maire			x			
VENDARGUES	Jean-Paul FINART		Adjoint au Maire			x			
TEYRAN	Patrick ROCHER		Elu			x			
LE CRES	Jean-François CROS		Adjoint au Maire			x			
LUNEL-VIEL	Marie PELLET-LAPORTE		Adjointe au Maire			x			
REGION OCCITANIE	Schéhérazade AOUBID		Chargée de projets			x			
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Gilles LORENTE		Chargé de mission eau et zones humides			x			
SAINT-AUNES	Gérard GRABIEL		Elu			x			
PEROLS	Willy PARAME		Directeur administratif, Port			x			

Communes invitées et autres participants à la réunion					
Nom de la Commune / de l'organisme	NOM, Prénom	Qualité	P	E	A
CNRS	Stéphane GHIOTTI	Chercheur	x		
PAYS DE L'OR AGGLOMERATION	Sylvain RIBEYRE	DGA eau et espaces naturels	x		
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	Nicolas ZUMBIEHL	Chef du service GEMAPI	x		
MONTAUD	Joël RAYMOND	Maire	x		
SYMBO	Flore IMBERT	Directrice	x		
SYMBO	Pierre THELIER	Chargé de mission qualité de l'eau	x		
SYMBO	Eve LE POMMELET	Chargée de mission biodiversité	x		
SYMBO	Christophe ORTH	Chargé de mission inondations	x		
SYMBO	Ludovic CASES	Technicien zones humides	x		
SYMBO	Nathalie VAZZOLER-ANTOINE	Technicienne rivières	x		
SYMBO	Eric MARTIN	Chargé d'opérations Gemapi	x		
SYMBO	Anouk DAUBER	Stagiaire	x		
SYMBO	Nathalie GENTY	Responsable administrative et financière		x	
VENDARGUES	Max RASCALOU	Adjoint au Maire		x	
SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN, Symbo	Jean-Michel ROUX	Elu		x	
VALERGUES, Symbo	Fabrice PECQUEUR	Elu		x	
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, Symbo	Bruno PATERNOT	Elu		x	
SATURARGUES	Martine DUBAYLE-CALBANO	Maire		x	
VENDARGUES	Guy LAURET	Maire		x	
SAINT-DREZERY	Jackie GALABRUN-BOULBES	Maire		x	



Relevé de présence

Communes invitées et autres participants à la réunion					
Nom de la Commune / de l'organisme	NOM, Prénom	Qualité	P	E	A
RESTINCLIERES	Geniès BALAZUN	Maire		x	
MUDAISON	Marie José SCHEIBER	Adjointe au Maire		x	
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Paulette GOUGEON	Elue		x	
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Gabrielle HENRY	Elue		x	
DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Véronique CALUEBA	Elue		x	